

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p>	<p><b>SÉANCE DU 30 AVRIL 2010 À PUILBOREAU</b></p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p><b>Autres membres présents :</b> Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Michel Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD, M. Yann JUIN, M. Denis LEROY, M. Guy DENIER (jusqu'à la 21<sup>ème</sup> question), Mme Maryline SIMONÉ, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Daniel GROSCOLAS, M. Henri LAMBERT, Mme Nathalie DUPUY, M. Pierre MALBOSC, Mme Soraya AMMOUCHE, Mme Nicole THOREAU, M. Jean-François DOUARD, M. Jacques LEGET, M. Jean-Pierre FOUCHER, M. Patrick ANGIBAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN, M. Patrice JOUBERT, Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Saliha AZÉMA, M. Bruno BARBIER, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC, M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Vincent DEMESTER, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie DUBOIS, M. Olivier FALORNI, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, Mme Nathalie GARNIER, Mme Lolita GARNIER, Mme Bérange GILLE, M. Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, Mme Virginie KALBACH, Mme Sabrina LACONI, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Patrick LARIBLE, M. Daniel MATIFAS, Mme Esther MÉMAIN (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), Mme Sylvie-Olympe MOREAU, M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Michel PLANCHE, M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Véronique RUSSEIL, M. Jean-Marc SORNIN, Mme Christiane STAUB, M. Michel VEYSSIÈRE, M. Abdel Nasser ZERARGA, Conseillers</p> <p><b>Membres absents excusés :</b> M. Jean-François FONTAINE procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Guy DENIER (à partir de la 22<sup>ème</sup> question) procuration à Mme Nicole THOREAU, M. Guy COURSAN procuration à M. Maxime BONO, M. Christian PEREZ procuration à M. Michel AUTRUSSEAU, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Yvon NEVEUX, M. Aimé GLOUX procuration à Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, Vice-présidents</p> <p>M. René BÉNÉTEAU, M. Jack DILLENBOURG procuration à Mme Brigitte PEUDUPIN, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Mme Christelle CLAYSAC, M. Dominique GENSAC procuration à M. Patrick ANGIBAUD, Mme Josseline GUITTON procuration à M. Jean-François DOUARD, M. Dominique HÉBERT procuration à M. Daniel MATIFAS, Mme Anne-Laure JAUMOILLIE procuration à Mme Maryline SIMONÉ, M. Philippe JOUSSEMET procuration à Mme Nathalie GARNIER, M. Charles KLOBOUKOFF, M. Guillaume KRABAL procuration à Mme Véronique RUSSEIL, M. David LABICHE procuration à Christiane STAUB, M. Arnaud LATREUILLE, M. Philippe MASSONNET procuration à Mme Virginie KALBACH, Mme Esther MÉMAIN (à partir de la 20<sup>ème</sup> question), M. Sylvain MEUNIER procuration à M. Yves AUDOUX, Mme Dominique MORVANT procuration à M. Jean-Pierre DERMONCOURT, M. Habib MOUFFOKES procuration à M. Olivier FALORNI, Mme Annie PHELUT procuration à M. Paulin DEROIR, M. Yannick REVERS procuration à M. Jean-Pierre FOUCHER, M. Jean-Louis ROLLAND, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : M. Jean-François VATRÉ</p>
Date de convocation : 23/04/2010	
Date de publication : 07/05/2010	

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>95</b>	<b>Bulletins litigieux :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>71</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres ayant donné procuration :</b>	<b>20</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>91</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>91</b>	<b>Pour l'adoption :</b>	<b>91</b>
		<b>Contre l'adoption :</b>	<b>0</b>

**N° 10**

**Titre / ASSOCIATION L'ESCALE / SCI L'ESCALE - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT AVENUE DES CORDELIERS - LA ROCHELLE - TRANSFERT GARANTIE D'EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

Madame BRIDONNEAU expose que,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil

Vu les articles L 443-7 alinéa 3 et L 443-13 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation

Par délibération en date du 30 novembre 2007, le Conseil Communautaire a accordé sa garantie à l'association L'ESCALE pour un emprunt de 400 000€ qu'elle devait souscrire

auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de réaliser des travaux de réaménagement 21 avenue des Cordeliers La Rochelle. Ce financement a permis la réalisation de logements bénéficiant de prêt locatif aidé d'insertion.

L'association L'ESCALE se propose d'apporter à la SCI L'ESCALE l'immeuble 21 avenue des Cordeliers avec obligation pour la SCI de prendre en charge le solde du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sur demande de Maître Bernard GUILLERME, Notaire, et après avis conforme de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle doit se prononcer sur le maintien de la garantie pour le prêt qui sera pris en charge par la SCI L'Escale

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

Article 1<sup>er</sup> : de se prononcer favorablement sur cette demande et d'accorder le transfert de la garantie du prêt contracté par l'Association L'Escale au profit de la SCI L'Escale, conformément aux dispositions susvisées du Code de la Construction et de l'Habitation

Contrat n° 1103629

Capital initial : 400 000 €

Capital restant dû au 08/03/2010 : 381 719,13 €

Article 2 : de s'engager pendant toute la durée résiduelle du prêt soit 18 ans 10 mois, à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 3 qu'au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur ce prêt, la Communauté d'Agglomération s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant :

- à intervenir à la convention de transfert du prêt qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SCI L'ESCALE ou le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle à l'emprunt visé à l'article 1.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
POUR LE PRÉSIDENT,  
LA VICE-PRÉSIDENTE

Marie-Claude BRIDONNEAU